

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation en date du vingt-sept aout deux mille vingt et un adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le sept septembre deux mille vingt et un, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, en visio conférence, à 16h30, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

17 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (16) :

1. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
2. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
3. Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
4. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain
5. Madame GAUTHIER, Lesdain (suppléante de Michel PRETTRE)
6. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
7. Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
8. Madame LAMOURET Fernande, Flesquières
9. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
10. Monsieur Bruno IVANEC, Fontaine Notre Dame
11. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
12. Madame Sylviane MAROUZE, Romeries
13. Monsieur Henri QUONIOU, Saint Souplet
14. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
15. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
16. Monsieur RICHARD Jérémie, Troisvilles
17. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

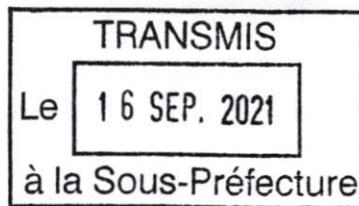
Membres du Bureau

Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
Madame DEPREZ Marie-José, Clary
Monsieur DUEZ, Villers en Cauchies
Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis
Monsieur COQUELLE Guy, Proville
Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac représenté par madame GAUTHIER

Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle
Madame SAYDON, Cambrai

Présidents des EPCI

Monsieur SAGNIEZ, Solesmes
Monsieur Serge SIMEON, Le Cateau Cambresis
Monsieur VILLAIN, Cambrai



Objet : Mise en place d'une mission de coordination intérimaire et délégation de signature

Le Président, Monsieur Sylvain TRANOY, expose au Bureau,

Considérant que au 31 août 2021, pour différentes raisons, en partie personnelle, Mr MOUEZA quitte ses fonctions du poste de direction du Pays du Cambrésis.

Avant de lancer un nouveau recrutement, le Président souhaite reposer les rôles, missions, profil du prochain recruté. Cette réflexion est amorcée.

L'équipe en place du Pays travaille avec une autonomie, en lien étroit avec les élus du Pays (Président et vice-présidents).

Afin de permettre un bon fonctionnement du Pays, pendant cette période de transition, il est proposé de mettre en place une coordination intérimaire pour une durée de 6 mois. Cette coordination consiste à :

- Suivre les avancées et calendriers des projets (SCoT, PCAET, PIG « habiter mieux », LEADER...)
- Organiser les réunions de gouvernance interne
- Assurer les liens privilégiés avec les EPCI
- Animer et encadrer l'équipe d'ingénierie
- Assurer le suivi administratif et financier de la structure
- Conforter et développer les partenariats

Il vous est proposé que cette mission de coordination soit prise en charge par Madame LEGUAY, qui dispose d'une expérience de coordination dans l'ESS, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 28/02/2021.

Il vous est demandé de bien vouloir décider de :

- attribuer cette mission de coordination, pour une durée de 6 mois, à Madame LEGUAY, soit jusqu'au 28 février 2022, moyennant une rémunération compensatrice ;
- autoriser Madame LEGUAY de signer les ordres de mission et congés des agents ;
- bien vouloir m'autoriser à signer tous documents s'y affèrent

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame LEGUAY une mission de coordination et l'autorise à signer les ordres de mission et congés des agents, pour une durée 6 mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain **TRANOY**



Publié le **16 SEP. 2021**

Certifié exécutoire le **16 SEP. 2021**

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le